

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 octobre 2015

CP2015_10_34
id. 2104

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

AIDES IMMOBILIÈRES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE RURALE

—

PROGOS	COMMUNES IMPLANTATION	MAITRISE OUVRAGE	PROJET CONCERNÉ
ECO 01596 AIAC	TOUFAILLES	SARL AU FOURNIL DE LA SEOUNE	Reprise de la boulangerie pâtisserie
ECO 01628 AIAC	DUNES	SARL LE PETIT PAIN DUNOIS	Reprise et modernisation de la boulangerie

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 27 janvier 1999, modifiée par le nouveau dispositif en matière d'intervention économique départementale adopté lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Conseil Départemental peut apporter une aide financière aux commerçants dont les établissements sont situés sur des communes de moins de 2 000 habitants, qui mettent en œuvre des projets de modernisation.

Les bénéficiaires de cette subvention sont les commerces de première nécessité tels que les épiceries, les boulangeries traditionnelles, les boucheries charcuteries....

Ces commerces doivent être les seuls à exercer l'activité sur la commune rurale concernée et procéder à des travaux de modernisation ou de remise aux normes de leur magasin.

La subvention du Conseil Départemental représente 30 % du montant hors taxe des travaux éligibles, avec un montant maximum de subvention de 10 000 €.

I – SARL « AU FOURNIL DE LA SEOUNE » à TOUFAILLES

1. HISTORIQUE

Julien Delon et Manon Treilhou, jeune couple de boulangers-pâtisseries, reprennent en juin 2014 la boulangerie de Touffailles dont l'activité était quasi éteinte, et créent le « Fournil de la Seoune ».

Le capital est détenu à 40% par Julien Delon, à 40% par son père José Delon et les 20% restants par Manon Treilhou.

Le couple développe une activité de boulangerie et pâtisserie avec des produits uniquement faits maison. Un espace « épicerie » a aussi été installé, comportant des produits de première nécessité pour les habitants du village.

L'entreprise vend à la boutique, livre deux restaurants et deux cantines mais la majorité du chiffre d'affaires (70%) est générée par le biais de dépôts et de tournées quotidiennes.

2 - L'ENVIRONNEMENT

Touffailles est un village de 400 habitants dont le Fournil de la Séoune est l'unique commerce. Les boulangeries les plus proches se situent à une dizaine de kilomètres, à Montaigu-de-Quercy et à Lauzerte.

L'entreprise est située sur un axe fréquenté reliant Fumel à Montauban, qui compte environ 1000 voitures par jour.

En période estivale, la population du village double avec l'arrivée de Hollandais et d'Anglais possédant des propriétés aux alentours. De plus, une douzaine de fêtes de village s'organise dans les environs pendant l'été. Ces deux facteurs permettent une croissance importante du chiffre d'affaires que l'entreprise a su saisir dès ses premiers mois d'exercice.

3 - LE PROJET

Le projet consiste à se doter d'équipements permettant d'absorber l'augmentation constante de la production, et à procéder à des aménagements immobiliers permettant de valoriser la boutique.

Le coût total du projet s'élève à **36 202 € HT**.

Immobilier	A réaliser en € HT	Retenu Conseil Départemental
Crépi	12 555 €	12 555 €
Restauration du magasin, faux plafond et cloison	2 019 €	2 019 €
Eclairage	5 994 €	5 994 €
Sous-total (1)	20 568 €	20 568 €
Matériel		
Surgélateur	10 513 €	10 513 €
Vitrine réfrigérée	3 881 €	3 881 €
Panneaux – Enseignes	1 240 €	0 €
Sous-total (2)	15 634 €	14 394 €
TOTAL GENERAL (1+2)	36 202 €	34 962 €

4 – FINANCEMENT DU PROJET

le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Conseil Départemental	10 000 €
Autofinancement (crédit bail, prêt, ..)	26 202 €
TOTAL	36 202 €

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique d'aide à la modernisation de commerces en milieu rural :

$$34\,962 \times 30\% = 10\,489 \text{ €}, \text{ plafonné à } 10\,000 \text{ €}$$

5 - AVIS ET PROPOSITIONS DU COMITE TECHNIQUE « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, **le Comité Technique « Avenir entreprise » dans sa séance du 17 septembre 2015**, considérant que ce projet permettra :

- d'accompagner l'augmentation du chiffre d'affaires par une meilleure gestion de la production et une attractivité plus développée,
- la création éventuelle d'un emploi,

propose d'accorder à la **SARL « AU FOURNIL DE LA SEOUNE »** une subvention d'un montant de **10 000 €**.

II – SARL « LE PETIT PAIN DUNOIS » à DUNES

1 - HISTORIQUE

M. POUTRAIN, âgé de 25 ans, a été responsable du rayon boulangerie-pâtisserie au centre E.LECLERC d'Agen durant 5 ans. Il est titulaire d'un CAP et BEP dans ce domaine. Depuis toujours il envisageait de créer sa propre entreprise, c'est désormais chose faite.

2 - L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents sont basés à :

- Caudecoste (47), ils proposent uniquement des produits de boulangerie,
- Donzac, dont la dernière boulangerie est à vendre.

3.- LE PROJET

M. POUTRAIN a racheté à M.BOURTHOUMIEUX, fin juin 2015, le fonds de commerce pour un montant de 67 000 €, situé au cœur du village. Il a été convenu que les murs d'une surface de 400 m² (dont 168 m² en surface de production et de vente), allaient être loués durant 1 an pour ensuite être achetés au propriétaire pour un montant estimé à 100 000 €. L'étage sera destiné à un appartement.

L'ouverture a eu lieu le 7 août 2015. M. POUTRAIN souhaite proposer des produits de boulangerie et pâtisserie et a convenu de travailler avec le meunier CALBET de l'Aveyron. Un contrat d'exclusivité sur un rayon de 10 km a été signé. La farine est exclusivement fabriquée à la meule à main. Le meunier assure la partie communication (flyer, campagne de promotion).

La zone de chalandise comprend au minimum 4 villages (Dunes, Sistel, Donzac et Caudecoste dans le Dpt 47) et regroupe environ 3 400 habitants.

M. POUTRAIN en sus de la boutique, envisage de faire une tournée 2 fois/semaine avec des points fixes à déterminer afin de limiter le temps à 2h/tournées. Pour ce faire il doit prendre contact avec les communes avoisinantes afin de déterminer

les lieux, place et horaire pour y installer son véhicule. Il va aussi vendre son pain au sein des épicerie de Dunes, Donzac, Astafort, Caudecoste et au tabac de Flamarens.

Les comités des fêtes et associations ainsi que l'école primaire seront des clients réguliers.

4 – FINANCEMENT DU PROJET

Le coût total du projet d'investissement s'élève à **23 686 € HT** et se décompose ainsi :

Dépenses immobilières et équipement	A réaliser en € HT	Retenu Conseil Départemental
Electricité	2 903 €	2 903 €
Menuiserie	3 633 €	3 633 €
Faux plafond	715 €	715 €
Froid	16 435€	16 435 €
TOTAL GENERAL	23 686 €	23 686 €

Le plan de financement s'établit ainsi :

Conseil Départemental	7 106 €
Autofinancement	16 580 €
TOTAL	23 686 €

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique d'aide à la modernisation de commerces en milieu rural :

$$23\ 686 \times 30\ \% = 7\ 106\ €$$

5 - AVIS ET PROPOSITIONS DU COMITE TECHNIQUE « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, le **Comité Technique « Avenir entreprise »** dans sa **séance du 17 septembre 2015**, considérant que ce projet permettra :

- de proposer un service de proximité de qualité,
- de créer 2 emplois : le gérant et une vendeuse embauchée pour 24h/semaine.

Il emploiera sa mère et son épouse de façon partielle.

propose d'accorder à la **SARL « LE PETIT PAIN DUNOIS »** une subvention d'un montant de **7 106 €**.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 20422 - sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2015	40 000 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes	7 500 €
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	17 106 €
Disponible	15 394 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité Technique « Avenir Entreprise » réuni le 17 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 17 106 € :
 - 10 000 € à la SARL « AU FOURNIL DE LA SEOUNE » à Toufailles pour la reprise de la boulangerie-pâtisserie,
 - 7 106 € à la SARL « LE PETIT PAIN DUNOIS » à Dunes pour la reprise et modernisation de la boulangerie,
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC